



## Perte de chèques vacances par la poste

Par **loutresse**, le **03/06/2015** à **16:00**

Bonjour, j'ai envoyé des chèques vacances ( 600 €) et un chèque postal par lettre recommandée R3 avec accusé de réception pour le paiement de billets de bateau . Le prestataire n'a toujours rien reçu après 10 jours . J'ai déposé une réclamation à la poste . En insistant, j'ai appris que ma lettre était bien entrée dans le réseau mais n'est jamais arrivée au centre de tri de mon département . Je ne peux pas porter plainte pour vol ou perte ( je suis allée à la gendarmerie)car c'est la poste qui est responsable . Or, au mieux, la Poste est sensée me rembourser 458 € sur les 793 € que contenait ma lettre ! Que puis-je faire pour être remboursée intégralement ? Les employés de la poste m'ont accueillie de façon odieuse et hautaine : pour eux, une lettre recommandée n'a pas de durée obligatoire pour être traitée ... J'ai le récépissé de dépôt tamponné par mon bureau de poste et les numéros de mes chèques .Dois-je saisir un médiateur ? Merci par avance de vos conseils.

Par **moisse**, le **03/06/2015** à **18:31**

Bonsoir,  
Votre lettre contient 600 euros selon vos propos plus 10 grammes de papier d'un chèque postal, et non 793 euros.  
Vous ne pourrez jamais être remboursée intégralement sauf prouver la faute lourde assimilable au dol de la Poste ou d'un de ses préposés.  
Autant dire que c'est impossible, la faute lourde c'est du genre laisser le camion sans surveillance pendant 3 jours quai de la Joliette à Marseille.  
Vous pouvez suivre votre envoi recommandé en ligne ici:  
<http://www.laposte.fr/particulier/outils/suivre-vos-envois>